

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 50 (1988)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles des sections

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Vaud

### Cours pour jeunes conducteurs

Jeunes conducteurs, n'hésitez pas, inscrivez-vous sans tarder. Vous pourrez ainsi obtenir rapidement et dans les meilleures conditions le permis de conduire pour véhicules agricoles. *Age minimum: 14 ans révolus à fin août 1988.*

### Programme des cours pour jeunes conducteurs Vaudois

**Yverdon II**, samedi 12 mars, et mercredi 23 mars 1988  
**Vevey**, mercredi 16 mars et mercredi 30 mars 1988  
**Rolle**, mercredi 13 avril et mercredi 27 avril 1988  
**Moudon**, mercredi 20 avril et mercredi 4 mai 1988

**Premier après-midi:**  
13 h. 30 – 15 h. 15, Instruction du moniteur  
15 h. 30 – 16 h. 45, Prévention routière

**Deuxième après-midi:**  
13 h. 30 – 15 h. 00, Instruction du moniteur  
15 h. 15, Examens  
En cas d'inscriptions insuffisantes, l'un ou l'autre des cours prévus ci-dessus pourra être annulé.

### Inscriptions

Auprès de: Association vaudoise des propriétaires de tracteurs 1, avenue des Jordils, 1000 Lausanne 6,  
(tél. 021 - 27 74 59)  
au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous, dûment complété et signé.

**Délais:** 1<sup>e</sup> mars 1988 pour Yverdon II et Vevey  
1<sup>e</sup> avril 1988 pour Rolle et Moudon  
**Finance:** fr. 70.– pour les membres de l'AVPT  
fr. 95.– pour les non-membres facturé avec les documents.  
Association vaudoise des propriétaires de tracteurs.

### Assemblée générale et journée d'information

Passé 50 membres s'étaient réunis à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association vaudoise des propriétaires de tracteurs sous l'égide de Charly Roulin, président, qui expédia rapidement les affaires courantes. A cours de son allocution, retraçant l'année écoulée, il souligna surtout les intempéries qui ont causé de graves dégâts dans notre pays. Résultat: les récoltes ont donc été moyennes. La baisse du prix de la betterave a été une autre déception au cours de l'année écoulée. André Berlie s'est ensuite chargé de commenter les comptes. Par rapport à l'année précédente, les recettes et les dépenses n'ont que peu varié et le bilan est équilibré. Le rapport annuel du comité, donné en lecture, retrace les activités les plus marquantes de l'exercice écoulé.

Passé 100 candidats ont réussi leurs examens cat. «G» suite au cours d'introduction. D'autre part, des ressortissants portugais ont bénéficié d'un cours spécial à leur intention qui les préparait à cet examen. En outre, les membres du comité de la section vaudoise ont également assuré une permanence au stand de l'ASETA lors de la der-

nière foire AGRAMA. Le recrutement a été fructueux. 46 nouveaux membres ont été admis à l'AVPT. J.-P. Reymond, gérant, à ce sujet: «Nous souhaitons renouveler cette expérience à plus d'un titre en 1989. Les contacts avec nos collègues sont agréables, qu'il s'agisse d'un ancien membre, d'un membre actif ou d'un future membre de notre association.»

La proposition de la commission de gestion concernant le changement de la dénomination AVPT en AVETA n'a pas encore été décidée, car «cette modification entraîne une révision des statuts de l'AVPT, dont la dernière date du 10 fév. 1976. Le fruit doit mûrir. Cet objet sera donc porté à l'ordre du jour d'une future assemblée générale.»

Dans le cadre du programme d'activité 1988, on propose à nouveau différents cours pour les jeunes conducteurs de tracteurs (voir p. 24) L'AVPT patronnera également le gymkhana du 8 mai 88 à Juriens qui sera organisé par la société de jeunesse.

Un des objectifs à poursuivre, selon Ch. Roulin, est de continuer à recruter de nouveaux membres, car, pour une cotisation des plus modestes, il est avantageux d'être membre – «ne serait-ce que pour l'abonnement de Technique Agricole.» Suite à l'assemblée générale, M. Raymond Vincent, fondé de pouvoir de la Vaudoise Assurance présenta les raisons pour l'augmentation massive des primes RC pour les conducteurs de tracteurs au cours des trois dernières années. Les augmentations ont été indispensables étant donné l'épuisement des réserves suite à des adapta-

tions graduelles insuffisantes. Le renchérissement en flèche des frais d'hôpital et les réparations onéreuses en sont les autres raisons.

## Après-midi d'information

La deuxième partie de la journée fut consacrée à la traditionnelle «Journée d'information» de l'ASETA sur le thème: La mécanisation à la ferme et l'environnement. M. Daniel Berner, Office cantonal vaudois de l'environnement, illustra les différentes ordonnances qui, en raison des deux lois fédérales sur la protection des eaux et de l'environnement, ont des répercussions surtout en agriculture.

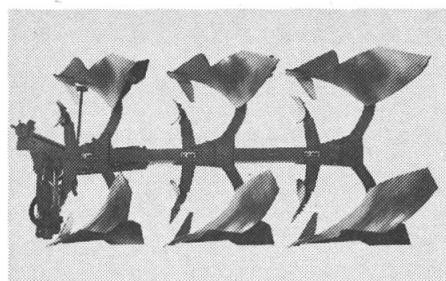
L'utilisation économique de l'énergie était au centre de l'allocution de M. P.A. Mouchet, SRVA, Lausanne. Vous trouverez le texte intégral de cette conférence à la page 18.

La discussion qui suivit les deux exposés s'attela surtout à l'élimination des déchets, respectivement à leur recyclage. Il est un fait que ce problème essentiel est loin d'être résolu de manière satisfaisante. Il va donc de soi que «Technique Agricole» se permettra de revenir sur cette matière.

**Brochure No 10 de l'ASETA:**  
**L'agriculteur – partenaire dans la circulation routière** 7 chapitres, 88 pages, format A4 dans un classeur pratique. Prix Fr. 20.–

**Commandes: ASETA, Secrétariat central, 5223 Riniken; Tél. 056 - 41 20 22**

## Une charrue légère pour sols suisses



OTT PERMANIT LM 950  
 (avec sécurité par boulons).

Se basant sur des études approfondies et des tests poussés, le constructeur suisse renommé de charrues OTT (Worb) a décidé de compléter sa gamme de charrues par une charrue de construction légère.

## Une coopération orientée vers l'avenir

En raison des modifications结构的 de l'agriculture suisse et du fait de la stagnation de l'ensemble du marché intérieur suisse des charrues, les entreprises ne peuvent se lancer seules dans la mise au point de nouveaux produits. C'est pourquoi APV OTT a recherché un partenaire pour la mise au point d'une charrue légère.

APV OTT a trouvé en Vogel + Noot un partenaire idéal. Il remporte depuis plusieurs décennies un grand succès dans la conception et la production de charrues. C'est en collaboration avec Vogel + Noot, fournisseur depuis 14 ans de matières premières, d'accessoires et de pièces d'usure pour charrues OTT, que fut mis au point une charrue légère pour sols suisses. La charrue légère OTT PERMANIT vient compléter la gamme éprouvée de charrues OTT.

## Centre de gravité favorable et légèreté

Ce n'est que grâce à l'acier traité Permanit qu'il a été possible de construire des charrues très légères: 335 kg pour la charrue bisoc et 470 kg pour la charrue trisoc.

## Nouvelle sécurité

La sécurité semi-automatique à ressort d'OTT PERMANIT s'adapte, rapidement et sans problèmes, aux caractéristiques du sol par rotation de l'écrou de réglage. La force de déclenchement est réglable en continu de 500 à 3000 kg. Le corps s'enclenche à nouveau, sans que l'agriculteur n'ait besoin de descendre du tracteur. Cette sécurité semi-automatique offre des avantages presque identiques à ceux de la sécurité Non-Stop mais est nettement plus avantageuse.

APV OTT AG, Worb

## Liste des annonceurs

Aebi & Co. SA, Berthoud	couv. 3
Aebi Robert SA, Zurich	3
Aebi Sugiez, Sugiez	5
Agrar SA, Wil	6
AGROLA, Winterthour	couv. 4
APV Ott SA, Worb	1
Blaser & Co. SA, Hasle-Rüegsau	couv. 2
Créfina Banque SA, St-Gall	26
DS-Handels-Technik AG, Stadel	28
Duvet Shop, Genève	26
ERAG, Rüst F., Arnegg	1/4/28/30
Firestone SA, Pratteln	31
Fischer SA, Fenil-Vevey	2
Früh SA, Münchwilen	30
Matra SA, Zollikofen	29
Müller Maschinen AG, Bättwil	4
Negocitas SA, Vernier-Genève	30
Rohrer-Marti SA, Regensdorf	4/27
Saillet & Cie., Meinier	1
Schaad frères SA, Subingen	28
Snopex SA, Mendrisio	1
Vaudoise assurance, Lausanne	30